



Le 8 janvier 2026 au SPIP 63-15: un CSA de repli «sur soi»

Alors que dans notre tract du 9 décembre, nous demandions en l'absence des deux organisations syndicales représentatives l'annulation du CSA SPIP 63-15 du 10 décembre 2025, nous sommes à nouveau conviés au CSA de repli du 8 janvier 2026. Nous ne sommes pas surpris par cette décision «jusqu'au-boutiste».

Face aux graves dysfonctionnements dénoncés et rappelés dans les deux rapports du CSA I FS de Lyon et de l'audit privé, la CGT IP restera cohérente dans sa position de suspendre sa participation à ce simulacre de dialogue social.

Nous dénonçons le maintien de cette instance lorsqu'il n'est porté que par un seul syndicat qui ne peut à lui seul représenter l'ensemble du personnel du SPIP 63-15.

Le 2 février, nous invitons tous les agents du SPIP 63-15 à nous rejoindre et à participer à l'HMI.

La CGT IP 42-43-63